

Viens contribuer à ma réussite !



Enseignant(e) mécanique automobile

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

📍 550 53e Avenue, Montréal, Québec H1A 2T7 | Sur place

👤 1 Poste disponible

📅 Expiré à l'externe le : 24 mai 2024

📅 Expiré à l'interne le : 6 décembre 2023

DESCRIPTION DU POSTE



Faites carrière au CSSPI !

Rejoignez-vous aux 4 800 enseignantes et enseignants passionnés qui accompagnent chaque jour nos élèves sur le chemin du développement intellectuel, personnel et social.

À PROPOS DE CETTE OFFRE

Nous recherchons une enseignante ou un enseignant en formation professionnelle pour le programme de mécanique automobile.

Vous désirez vous joindre à une équipe multidisciplinaire dynamique et être un agent de changement pour la réussite des élèves, vous êtes l'enseignante, l'enseignant que nous recherchons.

ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible

TYPE D'EMPLOI

À déterminer






RÉMUNÉRATION

De 46 527\$ à 92 027\$ par année selon la scolarité et l'expérience et selon la convention collective en vigueur.

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la direction ou de la direction adjointe de l'établissement, l'enseignant(e) est responsable d'exécuter la planification de cours et d'animer des activités d'apprentissage. L'enseignant(e) s'assure que sa méthode d'enseignement et de gestion de classe est dans le respect des règles de vie de l'école. Il ou elle crée un environnement positif en classe et est en mesure de modifier son enseignement afin de s'adapter aux différents styles d'apprentissages des élèves. L'enseignant(e) doit porter une attention aux particularités ainsi qu'aux besoins des élèves pour les faire progresser et les motiver au quotidien.

QUALIFICATIONS REQUISES

-  Date de début : non disponible
-  Type d'emploi : Contrat / Temps plein
-  Quarts de travail : non disponible
-  Heures de travail : non disponible
-  Salaire : \$46,527.00 - \$92,027.00 CAD par an
-  Syndiqué : Oui

Documents requis

✓ CV

Documents facultatifs

- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Permis de travail
- ✓ Diplômes / Certificats
- ✓ Permis ou brevet d'enseigner
- ✓ Relevé de notes
- ✓ Évaluation comparative des diplômes

- Détenir le DEP (diplôme d'études professionnelles) dans la discipline visée ou toute autre formation jugée pertinente;
- Un document officiel de reconnaissance des compétences peut être obtenu à la suite d'une demande de reconnaissance des acquis;
- Si vos études ont été effectuées hors du Québec, vous devrez fournir l'évaluation comparative du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).N.B., par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Avoir un minimum de trois (3) à cinq (5) années d'expérience pertinente (en lien avec le programme);
- Capacité à enseigner des cours magistraux en mode présentiel (en atelier et en classe) et en mode virtuel avec TEAMS ;
- Diplôme en pédagogie souhaitable, mais non obligatoire (devra s'y soumettre ultérieurement);
- Dynamique, axé(e) sur la résolution de problème, capacité à motiver les étudiants;
- Capacité à utiliser un système informatique muni de logiciels de base et de recherches sur Internet;
- L'expérience en enseignement, en formation ou en supervision d'équipe constitue un atout.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le Centre de services scolaire applique la politique d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes des groupes visés, dont les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les minorités visibles.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSPI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

AVANTAGES



Nombreux avantages sociaux



Flexibilité et stabilité d'emploi



Priorité à l'apprentissage et à l'enseignement



Culture de développement professionnel



Milieu de vie bienveillant et humain